

INDICATEUR

Taux d'avancement du programme
d'aménagements cyclables depuis 2010

OBJECTIF

2020 : Assurer la mise en œuvre du programme
inscrit au PDCOM

RESULTAT 2010-2018

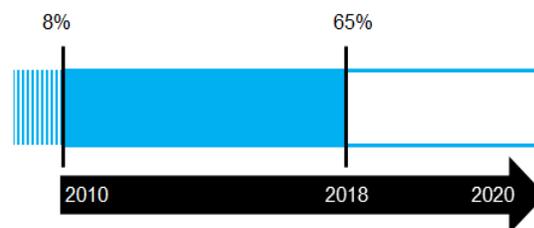
65%

EVALUATION



Nouvel aménagement du quai du Seujet

Tendance : en lente progression



QUE FAIT LA VILLE ?

Elle conçoit les **projets d'aménagements** en concertation avec les habitants et les associations. Elle soumet ses projets au Canton qui délivre les autorisations de construire et prend les arrêtés de circulation. Enfin, elle réalise les travaux et entretient les aménagements. Elle soutient des associations actives dans la promotion du vélo qui offrent des prestations directes et gratuites au public. Elle participe au développement des transports publics.

La Ville de Genève aménage depuis 24 ans son réseau routier en faveur des cyclistes.

Suite à l'initiative populaire de 1989 « pour des pistes cyclables », la Ville a voté plusieurs crédits de 3 millions de francs environ (1994, 1999, 2005) pour étudier et réaliser des aménagements cyclables et développer son réseau cyclable. Un crédit de 467'000 Frs a été ouvert en 2014 pour des études d'aménagements cyclables.

En 2009, 100 kilomètres de réseau étaient aménagés pour les cyclistes. Ce résultat comprend les zones de modération de trafic (30km/h et 20km/h), les pistes et les bandes cyclables, les contre-sens, les sites mixtes

bus/vélos et piétons/vélos.

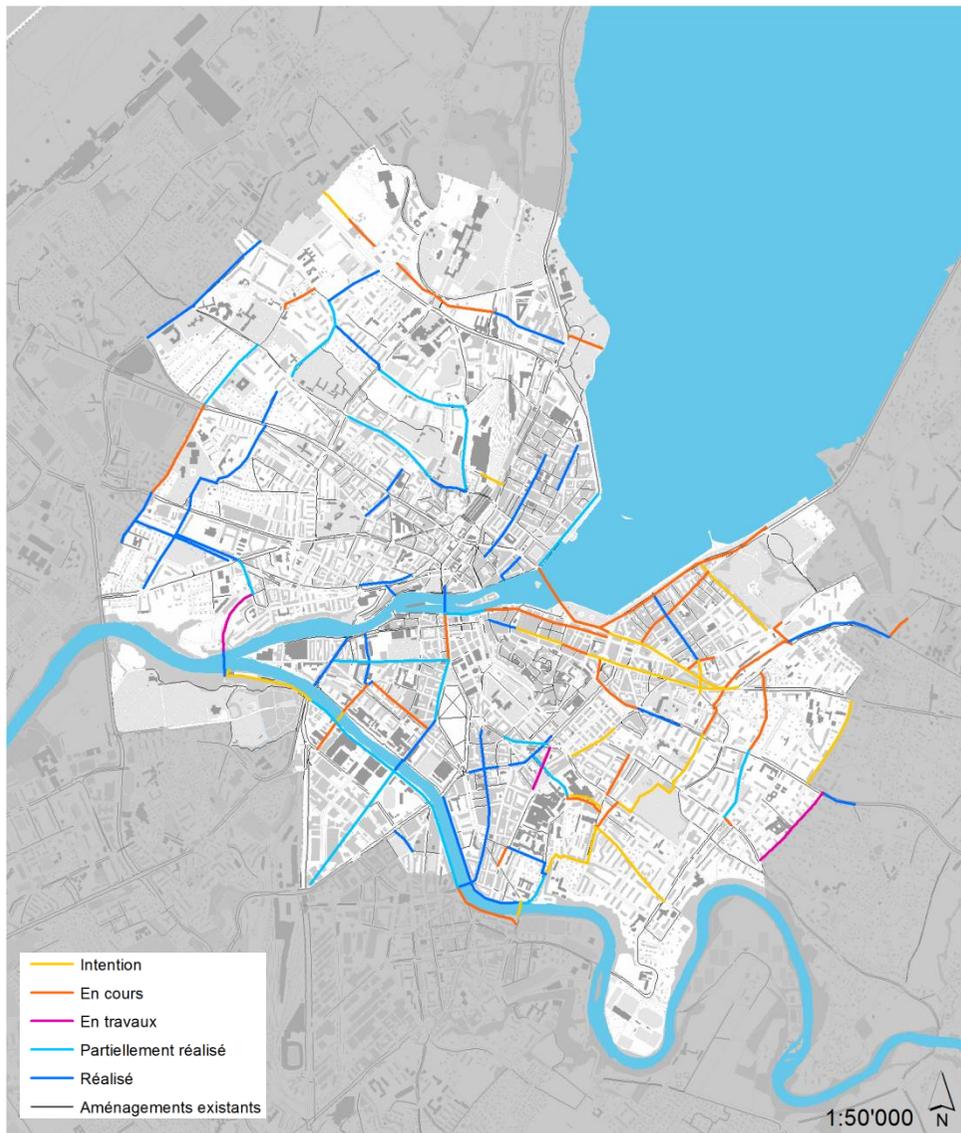
Le plan directeur communal fixe comme objectif de proposer et réaliser 120 mesures (Cf. Carte réseau cyclable) et d'étendre les aménagements en faveur des cyclistes.

En mettant en œuvre ses programmes d'aménagements cyclables et de promotion de l'utilisation du vélo, l'objectif de la Ville est d'offrir un réseau sécurisé et attractif. Cela correspond entre autre à la mise en place de liaisons prioritaires et de franchissements de dénivelés.

En 2018, l'objectif est atteint. Depuis 2010, le rythme d'avancement du programme est bon, le taux est de 65%. Cela se traduit par 134 km de réseau routier aménagé pour les cyclistes.

En 2018, la Ville a réalisé entre autres l'aménagement de l'avenue Wendt, du boulevard James Fazy, des places Cornavin et Eaux-Vives, pont de la rue Voltaire, promenade du promeneur solitaire, rue de Montbrillant, rue des Charmilles.

RESEAU CYCLABLE EN 2018



L'état d'avancement des réalisations cyclables.

PERSPECTIVES

Pour atteindre l'objectif fixé en 2020, la Ville a inscrit dans son plan financier d'investissement 450'000 Frs pour des études d'aménagements cyclables, réparties entre 2014 et 2019. Récemment, une nouvelle stratégie cyclable a été adoptée par le Conseil administratif et présentée à la Commission de l'aménagement et de l'environnement.

La Ville de Genève a également voté des crédits d'investissement pour promouvoir le vélo et réaliser des études de faisabilité pour un axe de mobilité douce traversant son territoire (Voie verte). Cela représente un budget de 200'000 Frs pour 2017 pour un crédit total de 990'000 Frs.

Le réseau cyclable a pu fortement s'étendre en parallèle du développement des lignes de tramway. Son extension se poursuit au travers de la mise en œuvre de zones modérées et à priorité piétonne, du développement de projets d'aménagements spécifiques de la recherche de résolution de points noirs du réseau. Des projets sont aussi développés au gré des opportunités même s'ils ne figurent pas en tant que tels dans le PDCOM. A l'avenir, pour continuer à étendre son réseau et atteindre son objectif en 2020, la Ville devra poursuivre notamment la mise en œuvre du programme de zones 30km/h.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019

Sources : Service de l'aménagement, du génie-civil, et de la mobilité urbain

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : *Fiche-action A14,*
Carte Réseau cyclable PDCOM